2009/20 - 20.08.2009
Avertissement aux pépiniéristes concernant la cécidomyie du févier, *Dasineura gleditschiae* (Osten Sacken, 1866)

Les observations réalisées dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental) font état de la **poursuite de l'émergence et de l'activité des insectes adultes de la Cécidomyie du févier** *(Dasineura gleditschiae).*

Description et biologie

Les insectes adultes sont de minuscules **mouches** (Diptères, Cecidomyidae) qui pondent sur les folioles du ***Gleditschia triacanthos*** et de l'***Acacia spinosa***.

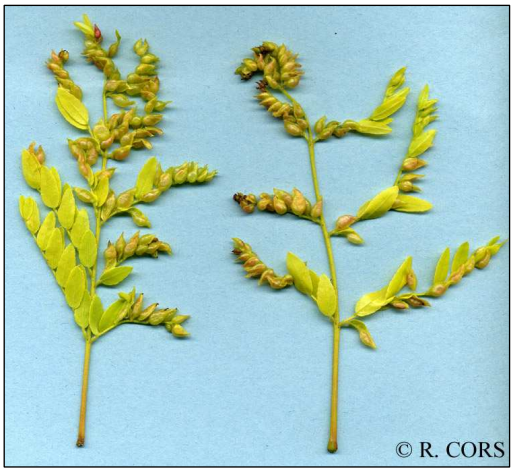

Photo 1 : Rameaux de *Gleditsia* attaqués

Photo 2 : Larve (gauche) et nymphe (droite)

Photos 3 & 4 : Insectes adultes (« mouchettes »)

Les **larves** se développent en groupe dans les folioles, qui se transforment en galles à l'allure de gousses verdâtres, devenant brunâtres par la suite (photo 1). Les larves arrivées à maturité (3,0 à 3,5 mm de long) sont blanchâtres (photo 2).

Les **nymphes** de couleur rose orangé (photo 2) se forment à l'intérieur des galles et les adultes émergent de celles-ci peu après.
Les insectes **adultes** sont des « mouchettes » noirâtres qui virevoltent à proximité des rameaux (photos 3 et 4). Il y a plusieurs générations par an.

Dégâts
Sans intervention, les dégâts peuvent être sérieux et s'accroissent au fil des générations qui se succèdent :

- les pousses infestées se déforment déparant gravement les arbres ;
- l'élongation des nouvelles tiges est ralentie ;
- la pousse terminale peut sécher ;
- les feuilles affectées peuvent chuter ;
- les attaques répétées peuvent causer la mort des jeunes tiges.

Lutte
Sur les arbres sensibles (surtout les cultivars sans épine) et dans les zones où des problèmes sont constatés, **un traitement peut être réalisé ou répété**.

A ce jour, aucun produit n'est agréé spécifiquement sur plantes ornementales contre la Cécidomyie du Gleditsia. Au Canada, le spinosad est recommandé pour cet usage. Cette matière active est autorisée en Belgique notamment pour lutter contre les mouches mineuses, selon les prescriptions ci-dessous (source www.phytoweb.fgov.be, 25.06.2009). Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « Vert »

spinosad : Insecticide translaminaire. Efficacité par contact et surtout ingestion.
1 à 2 semaines d'efficacité. Effet réduit sur les insectes utiles.
CONSERVE
4 ml/5 l, à refus, 1-3 applications, avec un intervalle de 10 jours ; max. 3 applications/an ; zone tampon de 2 m avec technique classique
TRACER
20 ml/100 l, 1-3 applications ; maximum 3 applications/an ; zone tampon de 10 m avec technique classique

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : http://www.cra.wallonie.be (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux et Ormeignies, le 20 août 2009

C. Fassotte, R. Cors et M. Tomme [1] & I. Colin [2]

1. **Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W),** Département Lutte biologique et Ressources phytogénétiques, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).

2. **Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW),** chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).